

## Compte-rendu du Conseil d'UFR de physique Séance du 04 juillet 2017

### Membres votants présents :

Atef Asnacios, Matteo Cacciari, Arache Djannati-Atai, Matthias Gonzalez , Edouard Kierlik , François-Olivier Lacaille, Simona Mei, Fabrizio Minganti, Etienne Parizot, Jaysen Nelayah, Mélissa Ridel, Cécile Roucelle

Membres représentés : Angela Vasanelli (par Mélissa Ridel), Raphaël Galicher (par Atef Asnacios), Véronique Van Elewyck ( par Etienne Parizot)

Invités permanents présents : Virginie Dudons, François Graner

Matteo Cacciari préside la séance. Arache Djannati-Atai est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint (15 votants). La séance s'ouvre à 09h40.

### 1) Point d'information sur les demandes de disponibilité

Matteo Cacciari informe le conseil d'UFR de la demande de prolongation de mise en disponibilité de Sabine Laurent, reçu tout récemment.

En position de disponibilité depuis 6 ans, il s'agit de se prononcer sur sa demande de prolongation pour une durée de 3 ans à compter du 02 mai 2017.

Matteo Cacciari informe le conseil que jusqu'à la 4<sup>ème</sup> année de la demande, l'UFR peut demander le support. Si celui-ci n'est pas redemandé avant cette échéance, le support est récupéré par l'université et remis dans le pot commun. Il ajoute que certains supports n'ont jamais été demandés dans le passé et sont probablement désormais perdus.

**Le Conseil d'UFR prend connaissance de la demande de Sabine Laurent et à l'unanimité, ne s'y oppose pas.**

Virginie DUDONS précise qu'au moment de la remontée des Moyens complémentaires d'enseignement, la demande de prolongation de Sabine Laurent n'était pas connue et qu'elle a été comptée dans le potentiel enseignant pour 2017-2018. Il conviendra donc de renseigner le tableau des flux sortants non anticipés dans le calcul des MCE au plus tard le 08/09/2017.

### 2) Politique générale des postes à l'UFR de physique

**Supports potentiels à demander l'année N avec concours en N+1 :**

2017	2 postes PR + 2 postes MCF
2018	1 poste PR + 2 postes MCF *
2019	1 poste MCF *
2020	1 poste PR

<b>2021</b>	<b>1 poste MCF *</b>
<b>2022</b>	<b>1 poste PR</b>
<b>2023</b>	<b>1 poste MCF *</b>

**\* si promotion interne sur support PR l'année précédente**

Sur la situation de l'UFR :

- Peu de perspectives en postes pour les 10 prochaines années.
- Nécessité de continuer à recruter car selon Matteo Cacciari, une composante qui ne recrute pas n'a pas une bonne évolution.
- L'UFR ne peut pas recruter exclusivement en 46.3

Quelques questions soulevées par Matteo Cacciari au CUFR :

- Faut-il mettre en place une politique pluriannuelle ?
- Doit-on transformer des supports PR vacants en supports MCF ?
- Doit-on opter pour du 46.1 ou du 46.3 ?
- Faut-il faire des postes à thématiques ou des postes larges ?
- Envisager une alternance 28-30 et 29-34 serait-elle appropriée ?

Il est précisé qu'en cas de demande de poste PR (46.1 ou 46.3), l'UFR doit fournir un minimum de 5 candidats en adéquation avec le profil et susceptibles de prendre le poste.

Autres réflexions et questions s'il est décidé de favoriser les promotions internes :

- Comment identifier les promouvables
- Comité des sages ?
- Rapporteurs extérieurs ?
- Participation à concours extérieur ?
- Risque concret de départ ?
- 46.1 ou 46.3 ?

Mélissa Ridet prend la parole pour dire qu'il serait souhaitable qu'il y ait une alternance en N+1 dès lors qu'un laboratoire obtient un poste en 46.3 l'année N.

Le conseil d'UFR s'entend pour dire qu'il faut une politique de poste équilibrée qui ne soit pas trop rigide. Il faudra faire attention aux années où il y a beaucoup de postes à remplacer car il y a un risque de perte en commission d'arbitrage. Matteo Cacciari indique qu'il est possible une fois l'arbitrage obtenu, de mettre au concours 1 an plus tard.

Matteo Cacciari évoque la situation de Vincent Berger en position de détachement depuis plusieurs années et précise qu'il va voir lors du DSOM dans quelle mesure il est possible de demander le support.

Etienne Parizot demande de se tourner vers l'Université pour savoir si un poste 46.3 est possible chaque année.

Pour 2017-2018 : proposition de 1 poste en 46.3 et un poste en 46.1 + poste PR Vincent Berger (si arbitrage favorable = demande de report ouverture concours en 2019) + 2 MCF.

Fin de la séance à 12h30